

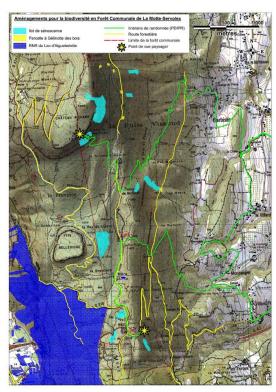
## LA MOTTE-SERVOLEX

### **SAVOIE, AUVERGNE-RHONE-ALPES**

(12 390 habitants, 2 985 ha, catégorie « petite ville »)

#### Éléments de contexte sur la collectivité

La Motte-Servolex est située dans le département de la Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes. La ville se situe en périphérie de l'agglomération du Grand Chambéry à laquelle elle appartient, au pied du massif de la Chartreuse et s'étale sur un peu moins de 3 000 ha répartis ainsi : un tiers de terres agricoles (36 exploitants agricoles principalement céréales et arboriculture qui en font la première commune agricole de Savoie), un tiers de forêt (dont 532 hectares sont la propriété communale) et un tiers d'urbain. La forêt motteraine est la première en Savoie à être certifiée PEFC et AOC Bois de Chartreuse (elle accueille 11 îlots de sénescence équivalents à 24ha). L'adhésion à cette démarche de progrès est le fruit d'un partenariat entre la Ville, les associations et tous les acteurs de la filière bois. La commune est traversée par 5 cours d'eau : la Leysse et les ruisseaux Merderet, Nant Bruyant, des Marais et des Combes. De plus le territoire compte environ 16 zones humides (env. 154 ha, 1ère commune de France en surface) dont 3 classées d'intérêt remarquable.



Aménagements pour la biodiversité en Forêt Communale de La Motte-Servolex © La Motte-Servolex

La Motte-Servolex est la deuxième commune de l'agglomération chambérienne avec 12 390 habitants. La période 1990 à 2000 est essentiellement orientée sur la densification urbaine avec la réalisation de



logements collectifs sur le centre bourg. La période 2005 à 2012 voit une augmentation du logement individuel ou des petits collectifs dans les hameaux périphériques, avec seulement 268 logements réalisés en centre bourg (42%; 9,7 ha) sur un total de 645 logements réalisés sur la même période (37 ha urbanisés).

La ville fixe à 14 000 habitants sa population d'ici à 2030, comprenant le projet d'Eco-hameau de l'ancienne carrière des Granges qui prévoit l'aménagement de 560 logements (collectif, eq. 1200 hab.) au Nord du territoire.

La ville est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de développement durable, notamment par le biais d'un programme d'action Agenda 21 renouvelé en 2018, d'une démarche de labellisation Cit'Ergie (Cit'ergie est un programme de management et de labellisation qui récompense les collectivités pour la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse), et est candidate à la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature (TEN). Elle est également investie depuis plusieurs années dans la préservation de la biodiversité, en témoigne ses nombreuses participations au concours Capitale française de la biodiversité (2010, 2014, 2016, 2017 et 2018) et son prix régional Auvergne-Rhône-Alpes sur la thématique "Agriculture urbaine et biodiversité" obtenu en 2014. Elle fait partie du groupe de travail Pôle Arbre Régional en lien avec le CAUE, et va lancer un Atlas de la biodiversité communale (ABC) ambitieux en 2022 complétant le précédent datant de 2017 (Projet retenu dans le cadre de l'AAP de l'OFB). En 2011, la ville a fait classer 5 de ses parcs en Refuge LPO.



Carte de localisation des Refuges LPO, prairies fleuries et de la TVB © La Motte-Servolex





La Maison Forestière et la Butte de Panloup classées Refuge LPO en 2011 © Jonathan Flandin

La ville dispose d'un chargé de mission Environnement Développement Durable au sein de la collectivité depuis 2008, qui travaille exclusivement sur l'analyse, le suivi et les projets dans ce domaine, en transversalité avec les autres services de la ville et sous la tutelle directe du Directeur Général des Services et du Maire.



## 1. Connaissance, planification, protection et restauration des milieux

## Documents d'urbanisme (PLU(i) et éventuellement SCoT)

L'aménagement de la commune est dépendant du PLU intercommunal Chambéry Bauges Métropole depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUiHD) de 2018 inscrit la réduction de l'artificialisation des sols en priorité avec le transfert de 10 ha de zone urbanisable en zone agricole ou naturelle. Cette orientation a répondu à une demande de la commune dans le cadre du PADD: densifier les zones urbaines existantes, urbanisé dans les dents creuses des hameaux sans accroître leur couronne, préserver le rôle majeur des espaces naturels et agricoles. De plus, la ville a fait inscrire dans le PLUiHD les trames vertes et arbres remarquables du territoire.

## Stratégie foncière

La commune a une maitrise foncière agricole forte. Sur d'autres sujets (cours d'eau, foret), elle a la volonté de saisir les opportunités foncières, en s'appuyant notamment sur les notifications de la Safer. Sur l'urbain, la Ville a une stratégie foncière pour éviter la surenchère des promoteurs (prix très élevés). Elle prévoit de préempter sur 3 voire 4 zones pour participer aux discussions.

Plusieurs acquisitions récentes ont eu lieu : des boisements touchés par le scolyte et une parcelle au nord d'une zone humide pour concilier installation activité apicole avec enjeux environnementaux. L'acquisition d'une zone de 5 Ha située sur un périmètre de fonctionnalité d'une zone humide prioritaire(85 000€) est également prévue.

### Autres documents de planification

### Plan d'action en faveur des zones humides

L'agglomération du Grand Chambéry a signé en octobre 2012 son plan d'actions en faveur des zones humides (PAFZH). L'enjeu est de préserver les 115 zones humides présentes sur l'agglomération. Ce plan d'action implique l'Etat, Grand Chambéry, le Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (Cisalb), le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie (CENS) et des financeurs : l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de la Savoie.

### Plan d'action Biodiversité en Ville

La ville s'est dotée en 2014 d'un <u>Plan d'Action Biodiversité en Ville (PABV)</u> pour une durée de 7 ans et d'un budget annuel de 35 000 €. Le PABV programme des aménagements : plantations de haies vives avec des essences locales, semis de prairies fleuries, aménagements de parcelles écologiques... Le PABV a été prolongé de 2 ans dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Régional

#### Connaissance

En 2015, la commune a lancé la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) en partenariat avec LPO Savoie et financé par le Fond de dotation pour la Biodiversité (FDB). Les données analysées



proviennent de la bibliographie ainsi que du site internet Faune Sauvage, site comportant des données renseignées par des naturalistes et des habitants. La commune a également des données sur tous ses espaces refuges LPO et sur l'ensemble des 24 ha d'ilots de sénescence en forêt communale. En 2021 la ville relance son ABC dans le cadre de sa candidature à l'appel à projets ABC de l'OFB pour lequel elle a été retenue. La LPO AuRA délégation Savoie a été à nouveau sollicitée pour enrichir l'ABC, en déployant un ensemble d'inventaires d'espèces à enjeux présentes sur le territoire, en consolidant les données bibliographiques inscrites à l'actuel ABC (notamment pour les habitats, la flore et les invertébrés) et en développant la dimension participative et artistique de l'outil.

Le projet mobilise de nombreux partenaires naturalistes, un collectif d'artistes, et également les outils numériques que la Ville a récemment développés, afin de rendre l'ABC accessible au plus grand nombre.

#### Protection et restauration des milieux

### Une retenue collinaire pour concilier agriculture et préservation des cours d'eau

La première retenue collinaire du territoire de Grand Chambéry a vu le jour en 2020. Située sur le hameau de La Villette à La Motte-Servolex, cet ouvrage au service de la production arboricole et maraîchère, d'une capacité de 12 000 m³, permet l'irrigation de 7 ha cultivés (3 exploitations), grâce à un réseau dédié de 1 160 mètres linéaires. La construction de cette retenue permet de supprimer les prélèvements faits sur un cours d'eau déficitaire, réduire les prélèvements faits sur le réseau d'eau potable alimenté par une source faisant l'objet d'une consigne de restitution au milieu et apporter une solution pérenne d'alimentation en eau aux irrigants du secteur.

### Appui à la renaturation de la Leysse

L'agglomération Chambéry Métropole a mené des travaux de renaturation de la Leysse sur le territoire de la commune. Ces travaux ont pour objectif de permettre à la crue centennale de s'écouler dans la rivière sans inonder les zones d'habitations et les zones d'activités économiques proches et de restaurer le cours de la rivière, canalisée et enserrée entre deux digues depuis plus de 150 ans. Ce ne sont pas moins de 4,5 km de rivière restaurée et 5 ha de zones humides créées depuis 2015. La Ville a été facilitatrice pour la mise en relation avec les propriétaires concernés par le projet. Le Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget (CISALB), en collaboration avec la Ville, continuera la restauration de la rivière Leysse aval, entre le pont de l'échangeur de l'A43 et le canal écrêteur des crues de Montarlet, afin de poursuivre le recalibrage hydraulique et la restauration écologique du cours d'eau. Le projet, qui sera engagé à partir de 2022, poursuivra la première phase de travaux achevée en 2016 (depuis l'affluence Leysse-Hyères à Chambéry) et mobilisera de vastes surfaces en rive gauche sur la Motte-Servolex pour la création de zone d'expansions dynamiques et de méandres (zones actuellement en boisements secs et en céréales suite au drainage ancien des marais de La Motte-Servolex).







Portion de la Leysse restaurée © Jonathan Flandin

#### **Restauration du Nant Bruyant**

Dans le cadre de son Plan d'Action Biodiversité en Ville, la Motte-Servolex souhaite déchenaliser le Nant Bruyant en centre-ville. Le projet doit recréer une berge végétalisée en pente douce et élargir le lit mineur sur 170 mètres linéaires en rive gauche, en lieu et place d'un mur de soutènement perché sur le lit mineur du cours d'eau et d'une hauteur de 3 m en moyenne. Ce projet a été proposé à l'Appel à Projet "Eau et Biodiversité" de l'Agence Eau RMC. La Ville a demandé et obtenu la délégation de maîtrise d'ouvrage pour ce projet. Les premiers sondages ont été effectués, notamment pour assurer la préservation d'un aulne remarquable situé à proximité immédiate de la digue à démolir.





Portion du Nant Bruyant faisant l'objet du projet de restauration © Jonathan Flandin

### Restauration d'une dynamique de zone humide dans l'aménagement de l'écohameau des Granges

Pour ne pas augmenter la surface imperméabilisée, les élus de La Motte-Servolex ont fait le choix de réhabiliter une ancienne carrière plutôt qu'artificialiser des terres agricoles. Ce projet de 17 ha permettra d'accueillir, dès 2022, 1 100 habitants répartis sur 560 logements pour un budget de 8 millions d'euros. Afin de favoriser la biodiversité, la volonté des élus est de dépasser les attentes réglementaires. Pour ce faire, la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Société publique locale de la Savoie (SPLS), concessionnaire de la ZAC, qui s'est entourée de trois bureaux d'études pour constituer son assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale: Terre & Co (AMO HQE), l'Atelier du bocal (Paysagiste) et le cabinet Epode. De plus, onze comités de pilotage ont eu lieu entre 2010 et 2017, avec la mise en place d'un processus d'échanges itératifs entre les participants: les associations de riverains, les services de l'État (DDE, DREAL mais aussi ABF), le CAUE, l'agglomération Grand Chambéry, Savoie Technolac, la commune du Bourget-du-Lac, l'Institut National de l'Énergie Solaire et l'association Tremblay Eco-vigilance. Le projet a été initié en 2010 dans le cadre d'une démarche AEU avec l'accompagnement de Métropole Savoie.



Le projet intègre la zone humide de la fontaine à Janon inclue dans les 16,9 ha de la ZAC. Malgré son caractère exceptionnel, cette zone humide subit une dynamique d'assèchement puisqu'une route, créée pour la desserte de la carrière, bloque le cheminement de l'eau depuis de multiples sources situées en pied de falaise du plateau du Tremblay. La suppression totale de cette route de 800 m de longueur, soit 1 hectare de superficie de désimperméabilisation, a été identifiée comme l'action à mener en priorité dans le cadre du nouveau plan de gestion de la zone humide, qui intègre par ailleurs les mesures compensatoires de l'aménagement de la ZAC (parc nature notamment).



Début des travaux de terrassement du la ZAC du Ecohameau des Granges et plan d'eau existant © Jonathan Flandin



Plan masse paysager de l'Ecohameau des Granges © La Motte-Servolex



## 2. Lutte contre les pollutions et les risques via des solutions fondées sur la nature

## Objectif zéro pesticide

L'engagement de la commune sur l'arrêt des pesticides date de 10 ans avec une mise en place de la gestion différenciée dès 2005 (4 classes de gestion). Depuis 2015, la ville n'utilise plus de produits chimiques pour l'entretien de l'ensemble de ses espaces publics, cimetières et terrains de sports inclus. Le cimetière a fait l'objet d'une végétalisation avec notamment l'installation de rouleaux de sedum dans les inter-tombes et d'un semis direct avec apport de substrat sur les allées secondaires. La Ville sensibilise régulièrement les habitants aux dangers de ces produits avec beaucoup de pédagogie et de communication de manière répétitive pour plus d'efficacité. Un groupe de travail Agenda 21 explore les possibilités de sensibilisation au niveau des particuliers. La démarche de la ville a été déployée plus largement sur l'utilisation des produits d'entretien chimiques (biocides) à l'intérieur des bâtiments.



Allée secondaire enherbée et tapis de sedum en inter-tombe dans le cimetière communal @ Jonathan Flandin

### Gestion écologique des espaces publics

### Récupération d'eau pluviale pour l'arrosage

La ville a mis en place deux récupérateurs d'eau pluviale, un au Centre Technique Municipal Murdeau de 17 m³ et un sur la plaine sportive de 200 m³. Cette eau est ensuite réutilisée dans l'arrosage de certains espaces publics comme les terrains de sports et les bacs de fleurissement. La Ville est aujourd'hui autonome en eau pour la moitié de ses besoins en arrosage, et a donc réduit notablement sa consommation d'eau potable. Un travail est en cours avec le club de rugby pour mettre en place un système de récupération d'eau de pluie sur les futures tribunes en bois du stade combinés avec des panneaux photovoltaïques. Des récupérateurs d'eau sont également installés dans les 4 écoles de la ville en lien avec le coin nature de chacune d'elle. Cet espace se compose de bac potager, d'hôtel à insectes, de fruitiers et d'aromatiques.

#### Fauchage tardif des bords de route

Le service voirie a généralisé le fauchage raisonné. La volonté est de concilier sécurité pour les automobilistes en bord de route et préservation de l'habitat pour la petite faune sauvage. Cette technique permet aux animaux de continuer leur vie dans les herbes laissées encore assez hautes au printemps et en été. C'est aussi un bon moyen de maintenir une trame de végétation et une continuité de l'espace naturel.



Ce procédé limite l'installation d'espèces invasives végétales telles que l'Ambroisie à feuille d'Armoise ou la Renouée du Japon. Pour éviter l'accumulation des ronces, un dernier passage de fauche est réalisé à l'automne, période non sensible pour la faune.

### Qualité de l'eau et des milieux



La ville propose aux agriculteurs qui le souhaitent une aide à la mise en place de culture dérobée pollinique en proposant une prestation de semis direct (investissement de 3 000 € par an environ entièrement pris en charge par la ville). Les mélanges de graines sont fournis par le Conseil Savoie Mont Blanc et le Groupement des Apiculteurs Professionnels de la Savoie. Ces cultures permettent d'améliorer les sols (réserve d'eau utile, engrais vert et décompactage), d'offrir une ressource alimentaire aux pollinisateurs et oiseaux et un refuge pour la petite faune. La surface semée est passée de 2 à 26 ha en 10

ans.
Sacs de graines « API Mout » fournis par la ville aux agriculteurs @ Jonathan Flandin



Carte de localisation des cultures dérobées polliniques @ La Motte-Servolex

### Prévention des risques

#### Travaux de désimperméabilisation



En 2016 la ville a désimperméabilisé 1 080 m² sur les 1 580 m² d'aménagement de la place Peguy en centreville.





Aménagements réalisés dans le cadre des travaux de désimperméabilisation de la place Peguy @ Jonathan Flandin

Entre 2018 et 2019 la ville a réalisé des travaux de désimperméabilisation de la place Pierre Millon composée d'un espace public et d'un parking. Cet espace de 6 914 m² dont 1 682 m² ont été réaménagés avec la mise en place de revêtements perméables type evergreen et pavés non jointés pour les places de stationnement. Un jardin de pluie a été créé au centre du parking et 330 m² ont été réservés pour la création d'un jardin partagé animé par l'association Les Jardins de la Picolette en convention avec la Ville. Une mosaïque d'herbes aromatiques a été aménagée en partenariat avec les chantiers Concordia 2019 et une classe de CM1 de l'école élémentaire Picolet. De plus, une bibliothèque libre et un hôtel à insectes en bordure du jardin partagé ont été installés. Un autre projet de désimperméabilisation est prévu sur le parking de la plaine sportive Raoul Villot.









Parking en pavés non jointés et jardin de pluie de la place Pierre Millon (1), jardin partagé (2) et spirale aromatique (3) @ Jonathan Flandin

#### Renaturation de la cour d'école Lamartine

Le projet de renaturation de la cour d'école élémentaire Lamartine s'inscrit dans l'action « Créer des espaces de nature, cultivés et collaboratifs en centre-ville » de l'Agenda 21 2018-2030 de la Ville, et répond à une problématique de surchauffe au sein de l'établissement (amélioration de l'apport bioclimatique). Il s'inscrit également dans la continuité de l'opération « Coin nature » mise en œuvre par la Ville en 2016 dans le cadre de la labellisation Territoire à Energie Positive de Grand Chambéry (qui a donné lieu à la création de 16 bacs potagers répartis dans différentes écoles). Le projet prévoit la création d'un espace paysagé et arboré de 570 m² en lieu et place d'un espace bitumé dont les objectifs sont de réduire les pics de chaleur au sein de la cour, d'améliorer la biodiversité locale par création d'un habitat humide et l'implantation de massifs arbustifs et arbres de haute tige et d'infiltrer plus de 750 m³ d'eau pluviale par an, détournés du réseau séparatif, permettant la réduction du phénomène de crue. De plus le projet prévoit la création d'un espace pédagogique dédié à la nature à disposition des enseignants.

#### Installation de haies vives et prairies fleuries

Dans le cadre du Plan d'actions Biodiversité en Ville 2015-2024, la ville plante et sème des haies vives et des prairies fleuries. Depuis 2015, ce sont plus de 5 km de haie plantée et 1,4 ha de prairie fleurie sauvage installée. Pour les graines et plants, la ville travaille en partenariat avec le conservatoire botanique national alpin, fournisseur de graines prélevées dans les espaces naturels locaux. La Motte-Servolex participe au redéploiement et à la sauvegarde des espèces végétales locales menacées ou quasi-disparues. Plusieurs espaces de la commune ont bénéficié de semis messicoles. Ces plantations sont réalisées pour des prairies fleuries paysagères en milieu urbain et également en partenariat avec un agriculteur pour les bordures de ses champs. Les haies ont un enjeu paysager, améliorent la qualité de l'air et favorisent l'infiltration de l'eau dans le sol par leurs racines. Sur le bord du nant du Villard par exemple, les 800 mètres plantés empêchent la berge de s'effondrer et vont apporter de l'ombre au ruisseau. Une trentaine d'essences locales compose ces haies vives : sureau, noisetier, cassissier, prunellier, merisier... Ces haies vives de différents gabarits, haie bocagère, arbustive simple ou fruitière, sont plantées sur le domaine public mais également privé par convention de partenariat.







Projet de plantation de haies dans une résidence privée (1) et plantation d'une haie vive et prairie fleurie à la Butte du Panloup (2) © Jonathan Flandin



Ecuroduc installé avenue des Fleurs @ Jonathan Flandin

### Mise en place d'écuroducs

Toujours dans le cadre du Plan d'actions Biodiversité en Ville, trois écuroducs ont été installés: avenue Charles Albert, avenue des fleurs et route de l'Épine à la hauteur du chemin du pont Sabatier. Ils permettent de reconnecter les parcs de la ville avec les espaces périphériques naturels et donc d'améliorer la biodiversité animale sur le territoire. L'écuroduc est un corridor biologique artificiel. La mise en place d'un piège photo a permis de suivre le bon fonctionnement des dispositifs. Un quatrième dispositif a été installé cette année.



## 3. Mobilisation et implication des citoyens et des parties prenantes

## Chantiers participatifs

Un chantier participatif a eu lieu en août 2021 en chantier AQCV ecocitoyen pour aménager un sentier dans la zone humide de la fontaine à Janon, près de l'écohameau des Granges. Une passerelle en chataignier de la forêt communale (scié sur les ateliers municipaux) a été aménagée dans ce cadre.

### Education à la nature

### Soutien au jardinage écologique

La ville propose différentes aides pour que les habitants puissent avoir un jardin le plus respectueux possible de l'environnement. Différentes actions de sensibilisation sont menées tout au long de l'année avec un temps fort lors de la semaine du développement durable (au printemps). La ville offre des subventions pour les récupérateurs d'eau et pour les broyeurs de végétaux.

### Compostage participatif

Quinze sites de compostage partagés en pieds d'immeuble ont été installés sur la commune. Des habitants usagers souhaitant faciliter la démarche sont désignés "Ambassadeurs du compost" pour accompagner Grand Chambéry en développant l'intérêt du dispositif auprès de leurs voisins. L'entretien et l'animation des sites de compostage sont assurés par les partenaires de l'agglomération, Compost'action et l'entreprise Gonthier.

Au-delà des avantages écologiques liés au tri des déchets verts, les sites de compostage collectifs installés en pied d'immeubles sont source de rencontres entre les habitants. Des animations en partenariat avec Grand Chambéry sont organisées pendant lesquelles les riverains viennent chercher du compost tamisé pour leurs plantations.



Site de compostage installé au Rés Saint-Anne @ Jonathan Flandin

## Bacs de culture sur l'espace public



Treize grands bacs en bois sont répartis dans le centre-ville sur les principaux espaces publics et parcs espaces vert. Ces espaces sont à la disposition des habitants, pour planter et récolter à leur guise. Les habitants sont libres d'élaborer les plans de plantations, de cultiver et de décider de la récolte, tout en s'inscrivant dans une charte des jardins partagés motterains.

Bac à potager installé au Rés Saint-Anne @ Jonathan Flandin



#### La grainothèque

Lieu de partage, d'échange de graines de toutes sortes, la grainothèque est située à la bibliothèque des deux mondes et est accessible à tous. Des petits sachets sont disponibles sur place pour insérer les graines et renseigner les informations nécessaires à celui ou celle qui les emportera (nom de la plante, période de floraison, exposition, etc.). Grainothèque réalisée en matériaux de récupération à l'occasion de chantier jeunes du SICAMS (idem Hôtels à livres)

La Grainothèque @ Jonathan Flandin



#### Des espaces sans tabac dans l'espace public

La place Pierre Millon, le parcours santé du Nant Bruyant et le parc Henry Dunant sont désormais des espaces 0 tabac. La Motte-Servolex est ville pilote dans le développement des espaces sans tabac en partenariat avec la Ligue contre le cancer. Les objectifs sont multiples : tout d'abord éviter la vue de ces comportements qui pourraient inciter les plus jeunes à se laisser tenter plus tard, mais également empêcher le tabagisme passif des plus fragiles. Et enfin, réduire la pollution induite par le tabac, que ce soit la qualité de l'air ou la

présence de mégots sur le sol. La Ville a étendu le périmètre des espaces sans taba caux parvis des écoles et au Parc de la Butte Panloup en aout 2021,

Panneau indiquant les espaces 0 tabac @ Jonathan Flandin



r	luateurs	
∟va	luateurs	

Vlartin Be, Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRAA) Ionathan Flandin, Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France (ARB îdF)		
Aurore Mi	icand, Plante & Cité	
_		
	Personnes rencontrées :	

Luc Berthoud, Maire de La Motte-Servolex, Président du CCAS, Conseiller départemental du canton de La Motte-Servolex, 2<sup>ème</sup> vice-président de Grand Chambéry en charge de l'économie, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, Président de l'association des maires de l'arrondissement de Chambéry - Ville de La Motte-Servolex

Vincent Gau, Directeur général des services - Ville de La Motte-Servolex Anthony Perrin, Chargé de mission E.D.D. - Ville de La Motte-Servolex

Date de la visite de terrain : Vendredi 9 juillet 2021